

# RÈGLEMENT VOILE CONTACT

En vigueur au 7 février 2020 ou, à défaut, le lendemain de sa publication sur le site fédéral  
(validé par le comité directeur du 7 février 2020)

Ces règlements fédéraux ne comprennent que les particularités qui diffèrent du règlement FAI de la spécialité.  
Les compétitions fédérales se dérouleront selon l'article 1 du règlement général FFP.

## GÉNÉRALITÉS

### 1 LES ÉPREUVES

#### 1.1 Les Épreuves

Les épreuves comprises dans une compétition fédérale sont :

- Séquence à 2 Nationale 1.
- Séquence à 2 Nationale 2.
- Séquence à 4.

#### 1.2 Détermination du classement

- 1.2.1 Lorsqu'une seule manche a pu être terminée, l'équipe qui a le meilleur score pour cette manche est déclarée vainqueur. Si plus d'une équipe ont le même score, l'équipe avec la manche la plus rapide, calculée au centième, est déclarée vainqueur.
- 1.2.2 Lorsque plus d'une manche a été complètement réalisée, le score utilisé pour déterminer le classement des équipes est le total cumulé de toutes les manches. Le vainqueur est celui qui possède le score le plus élevé.
- 1.2.3 Si deux ou plusieurs équipes ont des scores égaux, le classement est déterminé par l'application successive des procédures de départage suivantes :
1. Le meilleur score sur n'importe quelle manche complète.
  2. Le temps le plus rapide dans les manches complètes avec le plus grand nombre de points
  3. Un saut de départage pour les 3 premières places peut avoir lieu si nécessaire.
  4. Les équipes ex-aequo placées après la troisième place restent à égalité.

### 2 SAUT D'ENTRAÎNEMENT

Lors des compétitions françaises, coupes et championnat, il n'est pas prévu de saut d'entraînement. Si les équipes souhaitent s'entraîner avant le tirage au sort, les sauts ne seront pas jugés.

### 3 RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES AUX ÉPREUVES

#### 3.1 Séquence à 2

Hauteur de largage : 1850 mètres (~6000 FT) avec un temps de travail de 60 secondes.

#### 3.2 Séquence à 4

Hauteur de largage : 2500 mètres (~ 8200 FT) avec un temps de travail de 120 secondes.

### 4 RÈGLES DE JUGEMENT

- 4.1 Les juges peuvent utiliser un système électronique de jugement pour enregistrer leur cotation. Dans ce cas, il y aura un arrêt sur image à la fin du temps de travail.
- 4.2 Jugement vidéo air pour la séquence à 2 Nationale 1 et la séquence à 4. En cas de problème technique de la vidéo air, un ressaut pourra être accordé après décision majoritaire prise par un comité de contrôle vidéo composé du chef juge, du Juge d'épreuve et de l'Entraîneur National de la discipline ou de son représentant, sauf si cela concerne son équipe auquel cas, il sera remplacé par le Directeur de la Compétition.
- 4.3 Jugement vidéo sol pour la séquence à 2 Nationale 2.

- 4.3.1** Dans le cas où les conditions météo ne permettraient pas l'utilisation de la vidéo sol, une ou plusieurs manches pourront être effectuées en vidéo air, sur proposition conjointe du chef juge et du Directeur de compétition et acceptation à l'unanimité des capitaines d'équipes. Pour cela, il sera fait appel aux cameramen de N1 ou toutes personnes ayant les qualifications requises et autorisées par le directeur de compétition. Les cameramen seront affectés aux équipes de N2 par l'entraîneur national ou son représentant, en fonction des voiles utilisées par les équipes. Les sauts des cameramen seront à la charge des équipes.
- 4.3.2** Un observateur est placé à la vidéo sol de manière à contrôler la position et le temps des ordres «SUR AXE » et « TOP LARGAGE ». Un enregistrement écrit est conservé pour la Séquence à 2 N2.
- 4.4** Cinq juges doivent évaluer la performance de chaque équipe. Cependant, à l'initiative du Chef Juge, seulement trois juges peuvent évaluer cette performance durant une ou plusieurs manches entières.
- 4.5** Pour déterminer le classement final s'il y a nécessité de départage, le temps de réalisation de la dernière formation validée sera pris au centième de seconde par les juges du collège. Après élimination des temps extrêmes, le juge d'épreuve retient le temps moyen.

# COUPE DE FRANCE

## 1 Définition

La Coupe de France de Voile Contact est un composé de 1 étape. Elle fait l'objet d'un classement dans les épreuves de séquence à 2 N1, de séquence à 2 N 2 et de séquence à 4.

## 2 Titre – Composition

Les équipes sont constituées :

- Séquence à 2 N1 : jusqu'à 4 membres, n'importe qui peut être le caméraman.
- Séquence à 2 N2 : jusqu'à 3 membres.
- Séquence à 4 : jusqu'à 6 membres, n'importe qui peut être le caméraman.

L'inscription du remplaçant doit avoir lieu avant la Coupe de France et le restera pour l'ensemble des compétitions de l'année. L'appartenance à des clubs différents est tolérée.

Le caméraman doit être inscrit à la première compétition de l'année au sein de l'équipe au même titre que les équipiers.

Le caméraman peut être :

- a) L'un des membres de l'équipe et il est éligible pour recevoir des médailles ou des récompenses. Dans le cas où le caméraman n'est pas B3 (qualification B2 minimum et attestation d'un initiateur voile contact donnant l'autorisation de filmer une équipe de Voile Contact), il ne pourra être que caméraman et n'entrera pas dans les formations.
- b) N'importe qui d'autre. Dans ce cas, ce caméraman n'est pas éligible pour recevoir des médailles ou des récompenses. Dans ce cas, l'équipe ne peut comporter que 3 compétiteurs en V.C. 2 et 5 compétiteurs en V.C. 4. Le caméraman ne peut sauter qu'en tant que caméraman et est sujet aux mêmes règles que les autres compétiteurs de l'équipe. Un caméraman peut être remplacé à n'importe quel moment de la compétition (avec l'accord du directeur de compétition) et dans ce cas, le caméraman remplaçant n'est pas, non plus, éligible pour recevoir des médailles ou des récompenses.

## 3 Programme et performance

3.1 Le programme d'une compétition sera de 1 saut minimum - 5 sauts maximum plus un saut de départage pour les 3 premières places si nécessaire.

3.2 L'attribution des points comptant pour la Coupe de France de Voile Contact Séquence à 2 N1, Séquence à 2 N2 et Séquence à 4 est la moyenne de toutes les manches d'une étape.

## 4 Détermination des vainqueurs

Les équipes déclarées vainqueurs de la Coupe de France sont celles qui totalisent le plus grand nombre de points « Coupe » à l'issue de l'étape.

# CHAMPIONNAT DE FRANCE

## 1 Conditions d'accès

Le Championnat de France est une compétition ouverte aux équipes ayant participé au minimum au Regroupement national ou à la Coupe de France.

Chaque équipe devra avoir un caméraman en titre, la double appartenance dans une même épreuve est interdite. L'inscription du remplaçant doit avoir lieu avant la Coupe de France.

L'appartenance à des clubs différents est tolérée.

La composition des équipes doit être conforme au règlement spécifique des Coupes de France.

Dans le cas où pour des raisons médicales avérées, une équipe sélectionnée pour le Championnat de France n'est pas en mesure de se conformer aux règles de composition d'une équipe, il est admis que cette équipe puisse compléter son effectif, dans le respect des règles existantes en la matière, parmi les compétiteurs des équipes non sélectionnées pour le Championnat de France et ayant participé au Regroupement national ou à la Coupe de France.

## 2 Programme de l'épreuve de séquence à 4

Le programme consiste en 8 sauts.

Au minimum 1 manche complète doit être réalisée pour déterminer le Champion de France et décerner le titre.

Un saut de départage pour les 3 premières places peut avoir lieu si nécessaire.

## 3 Programme de l'épreuve de séquence à 2

Le programme consiste en 8 sauts.

Au minimum 1 manche complète doit être réalisée pour déterminer le Champion de France et décerner le titre.

Un saut de départage pour les 3 premières places peut avoir lieu si nécessaire.